

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	06.05.2019	7h18	19.320	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Veronika Pantillon
Titre : Grève des femmes du 14 juin : quels droits pour les collaboratrices du canton ?
<p>Contenu :</p> <p>Le 14 juin 2019, la grève des femmes aura lieu dans toute la Suisse, donc aussi dans le canton de Neuchâtel. L'information qu'il n'y aura pas d'examens ce jour-là a déjà été donnée par la cheffe du DEF et nous saluons cette décision. Nous aimerions encore que le Conseil d'État réponde à ces questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles mesures le Conseil d'État compte-t-il prendre pour que le plus grand nombre possible d'employées du canton puissent participer à la journée de grève ? 2. En cas de grève des collaboratrices, ces heures seront-elles considérées comme temps de travail et ainsi payées ? 3. Quelles mesures le Conseil d'État a-t-il prévu pour assurer le service public dans les secteurs à majorité féminine dont l'activité ne peut être ralentie (écoles, garderies...) ?
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Veronika Pantillon		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Martine Docourt Ducommun		